

Milliards destination inconnue

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 416

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018774>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Milliards destination inconnue

Les quelques 18 000 caisses de pension suisses ont encaissé en 1975 des cotisations pour un montant total de 6,3 milliards de francs, dont une bonne partie a servi à faire passer à 54 milliards de francs le montant de la fortune nette en fin d'année.

A ce rythme, pourtant un peu inférieur aux prévisions, le cap des cent milliards de capital devrait être atteint en 1981-82, et celui des cinq cents milliards vers 2008.

Et à l'actif, que peuvent donc inscrire les caisses de pension ? Le mystère n'est pas intégral, mais les chiffres demeurent trop globaux, donc vagues. En fait, le Bureau fédéral de statistique procède à des estimations (qui donnent les montants et pourcentages suivants pour la valeur et la structure des actifs des institutions de prévoyance à fin 1975¹ — voir tableau en page 2)...

Comme on pouvait s'y attendre, la politique de placement des institutions de droit public et de droit privé ne diffère en définitive que sur trois postes du bilan. Les immeubles et terrains, qui constituent traditionnellement (et sauf temps exceptionnels) une valeur de rendement assez constante, représentent un quart des actifs des caisses de pension de droit privé, mais moins du onzième de ceux des grandes institutions des collectivités. De même, ces dernières détiennent 2,5 fois moins d'obligations et autres bons de caisse que les institutions de droit privé; à ce propos, il convient de rappeler que les meilleurs rendements ont été obtenus ces dernières années par les détenteurs d'obligations électriques, — en clair par les souscripteurs des émissions pour Kaiser-augst, Gösgen et Leibstadt (déjà plus de 400 millions pour ces deux dernières centrales en 1977).

Quant aux avoirs auprès de l'employeur, ils sont naturellement beaucoup plus modestes dans le cas des caisses privées, dont le règlement prévoit en général une limite aux engagements dans la mai-

son même; toutefois, en l'état actuel de la « surveillance » des institutions de prévoyance, l'imprudence ou l'escroquerie caractérisée ne se révèle qu'en cas de faillite.

C'est que la gestion des immenses fonds consacrés à la prévoyance professionnelle demeure affaire pratiquement confidentielle. Quel membre actif d'une caisse de pension sait où précisément vont ses cotisations ? Comment peut-il empêcher le cas échéant que son épargne — d'ailleurs forcée — aille au financement d'objectifs qu'il désapprouve ? Combien d'employés s'inquiètent-ils de savoir si la sécurité de leur vieillesse ne repose pas aussi sur une cheminée de refroidissement, sur des placements en Afrique australe ou sur des livraisons de matériel de guerre ?

Certes, selon une analyse récente de vingt-sept portefeuilles d'investisseurs institutionnels, dont cinq fondations de prévoyance², les actions Bührle nominative récemment introduites ne bénéficient pas (encore ?) de la faveur des gros gestionnaires. Ces derniers continuent de leur préférer la SBS, Ciba-Geigy, Nestlé et Sandoz. L'UBS, Alusuisse et Sulzer comptent également parmi leurs favoris; en revanche, le Crédit suisse se trouve beaucoup moins réparti, — pour ne rien dire des bons de participation Hoffroche, pratiquement inatteignables.

¹ «La Vie économique», avril 1977

² «Schweiz. Handelszeitung», 2.6.77 et 30.6.77

● SUITE ET FIN AU VERSO

DANS CE NUMÉRO : Pp. 2 : Une nouvelle de Gilbert Baechtold; pp. 3 : Le point de vue de Gil Stauffer; pp. 4-6 : Dialogue énergétique (le plan de la SSES — Le sens des proportions — Annexes : 1. Les bonnes habitudes, 2. La stratégie solaire suisse); pp. 7 : Le carnet de Jean-Louis Cornuz; pp. 8 : Dans les kiosques : Les hauts et les bas.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 416 12 août 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

416

Milliards destination inconnue (suite et fin)

A noter que la fondation créée en 1976 par les syndicats et sous l'égide de la Banque centrale coopérative n'a pu encore se constituer un portefeuille d'obligations suisses, lesquelles représentent un huitième seulement de ses actifs, contre 56 à 73% dans les autres superfondations d'investissement mises en place par les grandes banques et compagnies d'assurances. Inversement alors que ces dernières ne risquaient pas même dix pour-cent de leur avoirs sur le marché des actions, ces titres constituaient plus de la moitié des actifs de la fondation BCC. Voilà qui rappelle la « socialisation par les caisses de pension » dont parle Peter Drucker; cet auteur souligne qu'aux Etats-Unis les institutions de prévoyance détiennent d'ores et déjà 30% des actions cotées en

bourse, et que vers 1985 elles en auront la moitié!

Le peu que l'on sait de la gestion des caisses de pension et de leurs fondations d'investissements communes permet d'entrevoir l'immense enjeu du deuxième pilier. On a dit qu'il représentait le « biggest business » de cette deuxième moitié de siècle en Helvétie. On a dit aussi qu'il branlait sur son socle et ne manquerait pas de se lézarder dangereusement. Les deux assertions sont sans doute en grande partie justes. La première pour ce qu'on appelle délicatement « l'économie ». Et la seconde pour ceux qu'on dénomme les membres actifs, alias les cochons de cotisants, employés et surtout, surtout, salariés.

Les actifs des institutions de prévoyance

	mios Fr.	Institutions de prévoyance (I. P.)		
		de droit public	de droit privé	toutes I. P.
Actifs : valeur totale		20.0	37.4	57.4
Dont :				
immeubles et terrains	%	8.7	25.7	19.7
liquidités	%	6.3	3.0	4.1
autres dépôts	%	1.8	1.9	1.9
obligations, bons de caisse	%	12.7	30.8	24.5
actions, parts, etc.	%	0.6	7.2	4.9
débiteurs	%	1.6	2.3	2.0
avoirs auprès de l'employeur	%	57.7	13.8	29.1
placements hypothécaires	%	10.2	14.7	13.0
autres actifs	%	0.5	0.9	0.8

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

Le grand Bouddha

Depuis que nous remontions la vallée, nous allions de surprise en surprise : des rivières aux flots jaunes, coulant entre des rochers violets im-

prégnés de roux, des cimes blanches plongeant dans le désert, et, le soir, des colonnes brunes dont le sommet irradiait une lumière verte. Qu'allions-nous voir encore de plus étrange ? Sans que nous nous en rendions compte, la peur — disons un certain désarroi, le dépaysement — s'emparait de nous.

Soudain nous reçûmes en pleine gueule la colossale muraille rouge de Bamyân avec ses centaines de niches noires. Au pied de cette falaise fabuleuse, des traînées de sable mauve, chassées par le vent, effaçaient les traces des hippies venus vivre là l'été passé pour un franc par jour (logement, nourriture et haschich compris).

D'un coup le soleil dégringola, laissant le village nu, glacé, saumâtre. Dès ce moment la lumière ne diminuait plus, changeant seulement de couleur projetée par une lanterne magique et lugubre. Derrière les toits des masures afghanes, dominant un champ de sable et sculpté dans le roc, le bouddha géant et sa face rongée restait dans l'ombre. Le colosse sans visage nous écrasait.

* * *

Les deux Anglais descendirent de voiture et m'entraînèrent dans une salle au plafond bas, avec des tapis en place de siège. Il y a deux mois encore, une fumerie d'opium. A l'entrée, un Européen à barbe beige emboîtée dans une perruque noire, la tête entre les mains. A ses côtés un couple désolé et une théorie de mâles sans vie. Le silence était total. Celui d'une armoire frigorifique. Le froid était interne. Le froid était en nous. En retrait, nous aperçûmes deux silhouettes sans yeux. Leur visage était « cousu » à l'instar de certains bébés anormaux. L'ombre des chapeaux en faisait deux figures râpées, atroces. Deux Mongols.

C'est alors que le fou entra, hurlant que la face du grand Bouddha avait été mutilée par une main criminelle. En fait, elle l'avait été douze siècles plus tôt — et par Gigis Khan — mais telle était l'atmosphère que cette déclaration insensée nous parut l'annonce d'une catastrophe. Nous sortîmes dans une ruelle, comme s'il y avait le feu. Un crieur public en turban clamait une mélodie sinistre (en fait la promesse d'une récompense à qui rapporterait un passeport perdu). Mais sur le moment, nous crûmes que lui aussi annonçait que le grand Bouddha avait la gueule cassée.